

Pour plus d'informations
n'hésitez pas à nous contacter
du lundi au vendredi au :

02 37 25 65 02

06 10 15 10 32

e.barre@chartres-habitat.com

ou

Rencontrez nous à l'occasion des

JOURNÉES DE L'ACCESSION

Chaque 1er vendredi du mois, sans rendez-vous,
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,

au siège de CHARTRES HABITAT
Pôle Accession et Gestion Immobilière
23 rue des Bas Bourgs, CS 20 137
28008 CHARTRES CEDEX

www.chartres-habitat.com



Vous souhaitez accéder à la propriété en douceur ?



DÉCOUVREZ LA LOCATION-ACCESSION



CHARTRES HABITAT
Pôle Accession et Gestion Immobilière
23 rue des Bas Bourgs, CS 20 137, 28008 CHARTRES CEDEX

Passez du statut de locataire à celui de propriétaire !



Une phase locative

► Vous signez un contrat de location-accession devant le notaire.

Comment ?

► Vous pouvez louer le logement, pendant une durée de **2 ans maximum**.

Cette phase locative vous permet de tester vos capacités de remboursement tout **en vous constituant un apport personnel**.

En complément du loyer, vous versez chaque mois une "part acquisitive" de 150 € minimum.

Celle-ci viendra **en déduction du prix de vente** ou bien vous sera restituée en cas de non levée d'option.

Une phase accession

► Durant cette période de deux ans vous pouvez à tout moment signer un acte d'acquisition (lever l'option d'achat).

En cas de résiliation ou de renoncement à l'achat, le candidat libère le logement (sauf si votre contrat de location-accession prévoit le maintien).

A savoir

► Les frais de notaire sont payés pour moitié à la signature du contrat de location-accession ; pour moitié à la signature de l'acte définitif.

Exemple

► Pour un type 3 refait à neuf dont le prix de vente est de 100 000 €:

vous versez un loyer de 522 € (toutes charges comprises)

+ une part acquisitive de 150 €.

Si vous faites une levée d'option au bout d'un an de location,

le prix d'achat sera de 98 200 € (moins abattement le cas échéant).

Découvrez notre patrimoine

► Nos logements proposés en location-accession sont situés dans divers secteurs comme celui convoité des Comtesses ;

ou encore dans nos résidences privatisées à La Madeleine

(rue Guy Moquet, rue Jules Hetzel, avenue des Sablons), proches de toutes les commodités : bus, école, collège, lycée, complexe aquatique, centre commercial et accès rapide aux grands axes routiers.

► **Contactez nos services pour connaître toutes nos adresses.**

Où ?



Pour tous, sans conditions

► **Les locataires de Chartres Habitat (un abattement par année d'occupation en tant que locataire pourra être consenti).**

► **Les résidents chartrains et de l'agglomération chartraine (voire au-delà).**

► la location-accession d'un logement existant n'est pas soumise à conditions de ressources.

